



## AVIS PUBLIC

### Projet de règlement numéro 1241-006 modifiant le règlement numéro 1241 relatif aux dérogations mineures aux dispositions des règlements de zonage et de lotissement

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache tenue le 14 février 2022, le conseil a adopté par résolution le projet de règlement numéro **1241-006** intitulé « **Règlement modifiant le règlement numéro 1241 relatif aux dérogations mineures aux dispositions des règlements de zonage et de lotissement.** ».

Ce projet de règlement vise à retirer la spécification de l'endroit de la publication de l'avis public. Il sera soumis à une consultation écrite qui se tiendra jusqu'au **vendredi 4 mars 2022**. Durant cette période, vous pouvez adresser vos questions et vos commentaires **par courriel** à [greffe@saint-eustache.ca](mailto:greffe@saint-eustache.ca) ou **par lettre écrite reçue à nos bureaux au plus tard le vendredi 4 mars 2022 à 16 h 30, à l'adresse suivante :**

Me Isabelle Boileau, greffière  
Ville de Saint-Eustache  
145, rue Saint-Louis  
Saint-Eustache Qc J7R 1X9

Cette consultation écrite remplace la procédure habituelle de consultation publique conformément à l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 2 octobre 2020 et le décret numéro 735-2021 du gouvernement du Québec en date du 26 mai 2021 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Ce projet de règlement ne comporte aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement peut être consulté au Service du greffe, à la mairie de Saint-Eustache, pendant les heures normales de bureau. Il est également joint au présent avis public sur le site internet de la Ville à la section mairie / avis publics et également disponible à la section mairie / conseil municipal / séances du conseil / projets – résolutions (PPCMOI) / règlements – séance ordinaire du 14 février 2022.

Ce projet a fait l'objet d'une présentation détaillée lors de la séance du conseil du 14 février dernier, laquelle est diffusée sur le site internet de la ville <https://www.saint-eustache.ca/mairie-conseil-municipal-seances-du-conseil/webdiffusion-des-seances-du-conseil-municipal>.

Fait à Saint-Eustache, ce 15<sup>e</sup> jour de février 2022.

La greffière,  
Isabelle Boileau

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINT-EUSTACHE



PROJET – DÉPÔT : 2022-02-14

**RÈGLEMENT NUMÉRO: 1 2 4 1 – 0 0 6**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO  
1241 RELATIF AUX DÉROGATIONS MINEURES AUX  
DISPOSITIONS DES RÈGLEMENTS DE ZONAGE ET DE  
LOTISSEMENT**

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de modifier le règlement numéro 1241 relatif aux dérogations mineures aux dispositions des règlements de zonage et de lotissement;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné, et qu'un projet du présent règlement a été adopté à une séance antérieure;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

1. L'article 3.5 (Avis public) du règlement numéro 1241 est modifié en retirant, au deuxième alinéa, les mots et ponctuation « dans un journal circulant dans la ville, ».
2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Le maire,

La greffière,

\_\_\_\_\_  
Pierre Charron

\_\_\_\_\_  
Isabelle Boileau